

**Mémoire présenté dans le cadre du BAPE**

**Parc éolien Massif du Sud**

**Par Louise Lefebvre**

**Le 20 janvier 2011**

Je me présente Louise Lefebvre, résidente de Sainte-Luce au Bas-Saint-Laurent. Aujourd'hui, j'ai décidé d'écrire ce mémoire, en cette journée mémorable pour nous à Sainte-Luce, la journée même où je peux enfin regarder le fleuve sans l'emblème officiel de l'affront qu'un promoteur éolien nous gratifié il y a maintenant quatre ans et demi. Je veux dire que les mâts de mesure illégaux de Kruger Énergie ont été démantelés il y a quelques heures seulement. J'ai appris au début de cette semaine que suite à ma plainte à la CPTAQ, la Kruger Énergie était en situation d'infraction puisque leurs mâts avaient été installés pour une période de plus de 24 mois. Donc, fin de notre saga éolienne et qui se termine à la hauteur du reste d'ailleurs avec cette menace d'infraction.

Le projet éolien de Sainte-Luce en mai 2008 avait remporté l'appel d'offre de 2000 MW tout comme le projet de Saint-Laurent Énergie du Massif du Sud, le projet éolien de L'Érable et le projet des Moulins, projets on le sait bien, amplement contestés par des citoyens et par plusieurs organismes officiels. Si je suis ici aujourd'hui, c'est que toute la question d'acceptabilité sociale supposée être traitée au BAPE, a été aussi malmenée au Massif du Sud, que chez nous à Sainte-Luce et je veux donc ici témoigner au nom de tous les projets éoliens au Québec qui ont été enfoncés dans la gorge des citoyens.

Au Massif du Sud, comme à Sainte-Luce, les projets ont été préparés en catimini, sans consultations publiques et les populations se sont retrouvées devant le fait accompli lorsque le résultat de l'appel d'offres a été rendu public. Ne serait-ce que sur ce point, déjà, en partant, il y a là matière à très mal réagir de la part de n'importe quel citoyen qui se respecte le moins. En fait, à Sainte-Luce, c'est notre comité de citoyens vigilants qui a annoncé la nouvelle du projet éolien à la population avant le résultat de l'appel d'offre et avant le promoteur. Nous avons produit la carte des emplacements d'éoliennes et avons dénoncé le fait que notre municipalité refusait de donner de l'information car ce projet était soi-disant confidentiel.

Y-a-t-il quelqu'un ici qui peut accepter ce fait, que le visage de votre municipalité aurait été irrémédiablement scrapé, que des gens et non pas des animaux, auraient à vivre au travers de structures industrielles de hauteurs démesurées, bruyantes et en mouvement et que cela devrait se faire sans une consultation des citoyens concernés. C'est incroyable et je n'en reviens pas encore que nous ayons un gouvernement qui ait prôné ce genre de méfaits. Car selon moi et selon tous ceux qui ont subi un tel affront, cela ne se digère pas, jamais, c'est une insulte à la moralité et à l'intégrité de nos droits fondamentaux. Vous avez l'impression que votre conseil municipal, votre MRC, votre gouvernement vous trompe en cachette et qu'il se fout complètement de ses citoyens, du moment que peut-être éventuellement, quelque entrées d'argent vont compenser tout manque de respect. Quelques sous de promis, et les règles de base d'une société organisée sont foutues en l'air.

Oui à Sainte-Luce on a réussi à faire abandonner un projet et ce, avant le BAPE, étape finale et trop tardive, parce que nos élus municipaux, qui, contrairement à d'autres municipalités, n'étaient pas en conflit d'intérêt, peu après l'annonce des résultats des appels d'offre, se sont sentis bernés par un promoteur qui ne voulait plus respecter le référendum promis, conditionnel à l'appui au projet éolien. Sainte-Luce a donc adopté un règlement de zonage interdisant l'éolien sur une grande partie de son territoire et c'est sur ce règlement que nous sommes allés en référendum. Le résultat fut plutôt serré mais puisque j'étais sur une des tables de scrutin, j'ai pu calculer que les gens qui étaient pour le projet, demeuraient en dehors de la zone des éoliennes, espérant une baisse de leurs taxes municipales et bien entendu aussi les grandes familles des propriétaires terriens qui bénéficiaient de la "manne" éolienne, injustice sociale s'il en est une. Les gens vivant dans la zone concernée par le parc, sont allés voter dans une proportion de 89% et étaient majoritairement contre.

Le problème que l'on a eu à vivre était plus au niveau de la MRC qui poussait le projet malgré que la municipalité de Sainte-Luce cherchait à faire passer un règlement de zonage réglementant l'implantation d'éoliennes. On s'est retrouvé avec une municipalité hôte qui ne veut pas de projet et une MRC qui y pousse le projet. On a pu vivre cette aberration: dans les médias et dans une lettre adressée à chaque Luçois, le préfet de la MRC demandait à la population de voter contre le projet de règlement de Sainte-Luce. Il y avait de quoi devenir de plus en plus en guerre contre ce foutu projet éolien qui ne respectait plus rien.

L'unique fois où le promoteur est venu rencontrer la population, environ 6 mois après l'annonce du résultat de l'appel d'offre, la salle était comble. À force d'interroger le VP de Kruger concernant le référendum conditionnel au projet éolien, un citoyen a réussi à lui faire dire cette grossièreté: Kruger n'était pas concerné par ce référendum, c'est le BAPE qui allait trancher sur l'acceptabilité sociale. Ce citoyen, a par la suite été menacé à plusieurs reprises de perdre son emploi au CLD local s'il continuait à prendre position publiquement.

Pourtant, Kruger avait signé une entente avec la municipalité où il devait respecter le résultat du référendum. Ce promoteur dans sa grande volonté de transparence nous a démontré publiquement qu'il se foutait des citoyens et de la démocratie. Nous croyons que cette phrase malheureuse du VP de Kruger a été le premier clou du cercueil du projet.

Il y eut aussi la saga du schéma d'aménagement de la MRC où des irrégularités ont eu lieu, du style qu'on vous annonce le soir de la consultation publique en mars 2009, que le sens du texte de l'avis de motion est inversé et que oui les éoliennes seront permises le long du fleuve, le tout pour favoriser le promoteur éolien qui comme on pouvait le lire dans le registre des lobbyistes avait un mandat assez clair et non-équivoque:

*«Mandat : modification des plans d'aménagement de municipalités pour l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens sur le territoire des MRC ou des municipalités, la modification de la législation en matière de contrôles intérimaires, la modification des règlements municipaux ou de zonage»*

Ce schéma d'aménagement était une absurdité puisque l'étude Ruralys sur les paysages, commandée par la conférence régionale des élus pour l'aménagement du territoire, préconisait la protection des paysages des terrasses situées sur le bord du fleuve. De plus, afin de protéger le corridor de migration des oiseaux de proie, Le Plan régional de développement du territoire public pour le volet éolien de la région du Bas-Saint-Laurent, produit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, définit un couloir de près de 10 Km de largeur le long du fleuve, dans lequel il serait prudent de limiter le nombre d'éoliennes. (Extrait du BAPE de Gros-Morne, p. 54

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape255.pdf>

De plus, Kruger s'est bien gardé de dévoiler que Nav Canada lui avait refusé – deux mois avant son retrait – les 7 éoliennes de Sainte-Flavie. Le projet avait donc déjà du plomb dans l'aile.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire cette semaine, le 10 janvier 2011, cette aventure de schéma d'aménagement a aussi connu une fin plus heureuse puisque la majorité des maires et surtout le préfet avaient terminé leur mandat suite aux élections municipales de 2009. Donc, en effet, ce lundi, a été adoptée la modification du schéma d'aménagement qui interdit toute éolienne

commerciale sur environ une bande de 5 km le long du fleuve, mais pour toute la MRC de la Mitis, c'est-à-dire pour Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Grand-Métis, Métis-sur-Mer, Saint-Octave-de-Métis et Price.

C'est dire que le travail de pionnier des citoyens de Sainte-Luce qui avaient pour motivation inébranlable de repousser un projet éolien aberrant a fait en sorte de faire naître un règlement de zonage local qui a abouti à un schéma qui protège tout le littoral d'une MRC. Pour expliquer ce revirement de situation, c'est que divers groupes de citoyens ont travaillé très fort dans les autres municipalités de notre MRC.

Suite au cafouillage et l'opposition des projet éoliens de deux premiers appels d'offre, Hydro-Québec a imposé aux promoteurs de l'appel d'offre communautaire de 2010, d'informer la population d'accueil de leur intention d'implanter un projet éolien. Cette fois-ci, les citoyens de la Mitis étaient informés que les municipalités de Métis-sur-Mer, Grand-Métis et Saint-Octave de Métis étaient aux prises avec deux projets éoliens communautaires différents. Un de ces projets était une rallonge du parc industriel existant de Baie-des-Sables et l'autre était issu d'une coopérative locale en association avec Skypower.

Les gens de Grand Métis se sont mobilisés et voici un extrait du journal local L'Avantage du 3 novembre 2011, résumant la situation:

*Le promoteur Skypower qui avait élaboré son projet avec la Coop de solidarité de l'énergie renouvelable de La Mitis n'avait pas reçu un accueil très chaleureux lors d'une réunion publique le 2 juillet dernier.*

*Les citoyens avaient alors exprimé des inquiétudes quant à la gestion des matières résiduelles, au démantèlement des éoliennes au terme du contrat de 20 ans, à leur impact sur la santé humaine, à l'entretien des tours, aux redevances et à l'état des paysages.*

*Le porte-parole de Skypower avait alors déclaré « si vous n'en voulez pas, on ne vous obstine pas. Dites-le moi le plus vite possible pour que je m'en aille ailleurs ».*

Puis, ils ont réussi, à force de pression sur les élus municipaux, à faire un référendum sur la volonté des citoyens concernant l'éolien lors des élections municipales, ce qui a impliqué très peu de coûts supplémentaires. Le résultat fut comparable à celui de Sainte-Luce, 52% contre le projet, donc une forte dissidence au sein de la population. Le comité de citoyens a dû toutefois insisté pour que le maire respecte le résultat du référendum en renonçant à participer au projet éolien.

À Saint-Octave-de-Métis, un groupe de citoyens s'est fortement impliqué à étudier le dossier de l'éolien et a formé un comité consultatif qui devait conseiller la municipalité concernant le projet éolien communautaire. Ce comité à force de documenter, de faire des pressions sur le conseil municipal, a fini par faire accoucher d'une réglementation contraignante pour l'éolien dans ce village. Finalement, les promoteurs du projet éolien ont abandonné la partie.

Toutes ces énergies de simple citoyen, dont la plupart qui n'ont même pas internet haute-vitesse, et même pas d'internet du tout, ont fait bouger et même déguerpir des promoteurs éoliens qui n'avaient pas leur place comme le prouve finalement l'adoption de notre nouveau schéma d'aménagement et qui donne raison aux citoyens opposés de la première heure, eux qui avaient été dénigrés par les tenants des projets éoliens. Le comité de vigilance éolienne s'était vu accusé de s'opposer au développement, de faire preuve de nombrilisme et d'étroitesse d'esprit, entre

autres, car il était supposé contre l'énergie verte : le lavage vert (*greenwashing*) frappait fort.

Pas d'éolienne le long du fleuve, région densément habitée, de corridors migratoires aviaires et de paysages exceptionnels. Ce travail de défrichage et de défense du territoire, ça s'est fait par du monde ordinaire, des gens de gros bon sens qui se sont retroussés les manches car ils ne voulaient pas se faire rire dans la face par des étrangers qui les prenaient de haut avec leurs pacotilles en échange de leur territoire. Et ces gens ce ne sont nullement des groupes environnementaux comme a déclaré Mme Normandeau cette fin de semaine au téléjournal de Radio-Canada:

*Il y a des groupes environnementaux au Québec, avance-t-elle, qui sont contre tout développement dans le domaine énergétique, que ce soit les éoliennes, les mini centrales, les grands barrages. Ils sont contre tout tout tout ».*

Moi, quand j'ai entendu ça, j'ai levé sur ma chaise, quelle farce de nous faire passer pour des groupes organisés donc financés! Non Mme Normandeau, c'est la révolte pure et simple de se faire envahir qui a fait lever le simple citoyen qui est allé chercher dans ses tripes le temps, les ressources intérieures et l'argent dans ses poches pour lutter contre des projets éoliens insensés.

Ce qui revient à dire comme l'a si bien écrit Alain Dubuc dans La Presse du 21 avril 2010:

*La fièvre éolienne? C'est une espèce d'élan collectif, amorcé par un rêve écologiste, repris par un gouvernement qui voulait se verdier, sous les applaudissements d'une population séduite par une énergie propre et sans douleur. Quelques années plus tard, le rêve a frappé deux murs.*

*Le premier, c'est celui du réel. Un parc d'éoliennes, c'est gros, c'est bruyant, ça magane le paysage. L'idée, si charmante vue du Plateau, l'est beaucoup moins quand ça arrive près de chez vous. Les mouvements d'opposition aux éoliennes ne sont pas des batailles téléguidées par des militants environnementaux. Mais un réflexe des gens pour préserver leur qualité de vie.*

Non, dans la Mitis, aucun militant environnemental pour nous mener, que monsieur et madame tout le monde. Pire, les hauts fonctionnaires et tous les gens avec des postes-clés ne pouvaient se prononcer publiquement contre le projet car l'éolien étant une volonté politique venant du très-haut, ils étaient bâillonnés et ne voulaient s'exprimer.

C'est même à se demander, mais pourquoi l'éolien à tout prix si en plus, l'enjeu économique n'en vaut même plus la chandelle? Suite du commentaire de M. Dubuc :

*L'autre mur est économique. L'éolien est propre, n'émet pas de GES, mais c'est irrégulier: pas de vent, pas de mégawatts. Il faut donc d'autres formes d'énergies pour compenser, ce qui limite sa place dans un réseau. Et surtout, c'est assez cher. En 2005, Hydro a payé 10,5 cents le kilowattheure (kWh). Mais l'explosion de la demande porte maintenant le prix à 13-14 cents, quand nos grands projets hydrauliques en construction coûteront 10 cents.*

*Mais ce qui est plus fou, c'est le mythe voulant que nous puissions exporter cette énergie. Pourquoi les Américains en achèteraient-ils, quand ils peuvent en produire et qu'ils voudront des retombées économiques chez eux?*

*Et pourquoi le Québec voudrait-il leur en vendre? Avec un prix d'exportation est de 9-10 cents le*

*kWh les bonnes années, et de 5 cents l'an dernier, c'est surtout une façon de perdre de l'argent.*

Voici aussi d'un texte du 14 avril 2010 de François Pouliot, spécialiste des entreprises cotées en Bourse et des questions financières.

#### *La situation actuelle*

*Nous sommes aujourd'hui dans la situation suivante. Le prix de l'énergie éolienne se situe au-dessus des 0,11\$. L'Ontario vient d'ailleurs d'offrir entre 13 et 15 cents/kwh aux producteurs privés qui lui donneront ses premiers champs à hélice.*

*Pendant ce temps, le prix de l'électricité sur le marché nord américain est autour de 5,5 cents/kwh. Et nous nageons dans des surplus que l'on ne peut pas vendre. En fait, nous avons même une centrale au gaz de 550 MW à Bécancour, qui ne produit pas, mais qui coûte annuellement 150 M\$ en indemnités compensatoires.*

*On le voit, chaque fois que des pâles d'éoliennes se mettront à tourner dans les prochains mois et prochaines années, Hydro mangera de l'argent. Nous achetons de l'électricité que l'on ne peut revendre, et même si on le pouvait, elle coûterait plus chère que ce qu'on en obtiendrait.*

#### *Que faire?*

*En ces temps de contraintes financières, où les Québécois comptent chaque cenne, le projet éolien apparaît aujourd'hui plus difficile à défendre. Côté emplois, le Québec n'a de toute façon pas de besoins suffisants pour servir de tremplin à une industrie manufacturière éolienne importante. De nouveaux contrats signés aux prix actuels ne feraient qu'affaiblir les finances de la province, sans pour autant lui apporter des emplois qui puissent véritablement durer dans le temps.*

*On notera enfin que l'appel d'offres qui a cours est réservé aux organismes communautaires. Le gouvernement ne doit pas demander à Hydro de se déshabiller pour habiller les municipalités et les communautés autochtones.*

*Il devrait être retiré*

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2010/04/20100414-182427.html>

Quand on regarde ce qui se passe au Massif du Sud, quand des étrangers veulent installer des éoliennes dans un parc régional, dans l'habitat fragile d'une espèce à statut menacé comme la grive de Bicknell, que des citoyens dénoncent cette invasion, ce projet inacceptable socialement, à la manière dont les projets sont amenés, où les citoyens se retrouvent devant le fait accompli, nous ne pouvons que nous opposer à cette façon de faire de notre gouvernement de livrer notre territoire au développement industriel éolien, malgré la faiblesse économique de ces projets.

Le projet au Massif du sud fait fi de la préservation de l'intégrité du territoire et des paysages, de la volonté de ses habitants. On ne peut que voir un parallèle avec la non-acceptabilité sociale du projet éolien de Sainte-Luce, qui a bien démontré que c'est la clairvoyance des citoyens qui a fait que des règles d'aménagement ont finalement été édictés et ce malgré l'existence d'un projet éolien approuvé par notre gouvernement.

Selon le guide à l'intention des élus municipaux intitulé: *Énergie éolienne et acceptabilité sociale*, rédigé par un collectif de Conférences Régionales des Élus et l'UQAR, produit par l'université du Québec à Rimouski à l'automne 2009, on peut y lire que:

*La période de consultation doit se faire tôt dans le processus décisionnel...Il ne faut pas attendre les consultations du BAPE, les audiences du BAPE ne devraient être qu'une simple formalité p.54*

*Dans le système actuel de sollicitation par appel d'offre, les populations sont informés que tardivement dans le processus de planification p.48*

*Les premières démarches de communication devraient apparaître avant même l'établissement d'une tour de mesure de vent. C'est une question de respect du territoire et de la population d'accueil. p.50*

*Une fois que la position de la population sera connue, le conseil municipal pourra alors décider d'appuyer ou non la réalisation d'un projet. p.50*

*Il appartient à la municipalité de représenter l'ensemble de ses citoyens, y compris ceux qui sont situés à la proximité des éoliennes mais qui ne bénéficient pas d'avantages directs, ce sont actuellement les plus oubliés de l'éolien au Québec p.66.*

Quand on lit de pareils textes écrits par nos universitaires, on ne peut que se demander pourquoi laisser passer de tels projets ne respectant pas la volonté des résidents. À quand les parcs éoliens hors des zones habitées, loin des parcs, des aires qui devraient être protégées et hors des habitats et sommets vulnérables?

Je m'oppose formellement au projet éolien du Massif du Sud, ce projet n'étant pas acceptable socialement, ni d'un point de vue environnemental.

Merci de votre attention.

Louise Lefebvre, Sainte-Luce